

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023
N° 2023.06.09

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 20:30 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 31 mai 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Christine LECHEVALLIER représentée par Jean-Paul CUZIN
Michel PRÉAU représenté par Josiane MARION
Cristina MESLET représentée par Patrick NEHEMIE
Damien PESSOT représenté par Aurélien BAZIN
Vivien GOURBEYRE représenté par Jean-François VIGUÈS
Marie-Laure LANCIAUX représentée par Dominique MOLLE
Jean-Pierre COGNERAS représenté par Alain DUMEIL

Patrick NEHEMIE a été nommé secrétaire de séance.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS DE DROIT EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le code électoral et notamment les articles L. 280 à L.293 et R 130-1 à R.148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu la population municipale en vigueur au 1er janvier 2023 de 10 848 habitants ;

Vu l'effectif légal du conseil municipal qui est de 33 membres ;

Monsieur le Maire rappelle que les collèges électoraux sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023 pour élire les sénateurs.

Les sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect** pour **six ans**, renouvelés par moitié tous les trois ans. Le **collège électoral** est formé de délégués des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** aux opérations électorales mentionnées ci-dessus dont les résultats suivent :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 33.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau0.....
- d. Nombre de votes blancs .0.....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]33.....

Nombre de suffrages recueillis par chaque liste :

Liste Beaumont avec Vous ...22 voix

Liste Unies pour Beaumont...5 voix

Liste Aimer Beaumont ..4. voix

Liste des non inscrits .2.. voix

- **ATTRIBUE** les sièges selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne :

Sont proclamé(e)s élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales :

Mme Nicole Prugnaud

M. Philippe Bourgeon

Mme Hannah Grandjean

M. Michel Dambrun

Mme Aurélie Marchand

M. Benoit Abadie

Mme Hélène Hours

Mme Brigitte Beaudonnat

M. Didier Caron

Le secrétaire de séance

Patrick NEHEMIE

LE MAIRE

Jean-Paul CUZIN